
EMPLACEMENT DE GARAGE n° 139,
situé au sous-sol de la Résidence DIANE,
sise à 1030 SCHAERBEEK, Rue Pierre Theunis, 1.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

_____ *donne en location* à _____ l'emplacement de garage n°139, situé au sous-sol de la Résidence Diane, sise Rue Pierre Theunis à Schaerbeek.

- L'emplacement loué sera affecté exclusivement au stationnement du véhicule du locataire
- *La location entre en vigueur le 2021 et est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, sauf renonciation écrite par l'une des 2 parties, 1 mois avant l'échéance.*

Le loyer est fixé à 75 € (septante cinq euros) par mois, à verser pour le ³⁰ ~~1er~~ du mois auquel il se rapporte, sur le compte n° _____

Une télécommande pour l'ouverture de la porte de garage, sera fournie au locataire

- pour toute la durée de la location, moyennant le paiement d'une garantie de 100 € (cent euros)
- Le montant de cette garantie sera remboursé intégralement lors de la restitution de la télécommande, en parfait état de fonctionnement, en fin de contrat de location.
- Toute perte ou vol de la télécommande devra être déclarée à la propriétaire et à la concierge de l'immeuble. Dans ce cas le montant de la garantie de 100 € ne sera pas restitué au locataire.

Fait à Bruxelles, le *16/10/2021* en 2 exemplaires

La locataire,

La propriétaire,

